

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte 36 Vic., ch. 106, incorporant l'agence canadienne de placement et de garantie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour annexer le village de Richmond Hill au district électoral de la division ouest du comté d'York", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Riesor*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac *Supérieur* et de *Manitoba*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Riesor*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de la frontière de *Québec*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé,

Qu'il y ait deux séances de la Chambre demain, l'une depuis midi jusqu'à deux heures p.m., et une autre à trois heures p.m.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, La Chambre s'est ajournée à demain à midi.